

Renouée du Japon

Protocole de contrôle : excavation en surface

Méthode de contrôle

L'excavation en surface fait suite à la coupe des tiges aériennes. Elle consiste à retirer une partie importante de la biomasse souterraine (racines et rhizomes) de la colonie de renouée du Japon.

Il est possible de procéder manuellement ou à l'aide d'une pelle mécanique. Même si l'essentiel du travail peut être réalisé en quelques jours, cette méthode nécessite un examen régulier du site et l'élimination éventuelle de toute repousse, et ce, sur plusieurs années.

Elle doit être suivie par l'installation d'une géomembrane servant à limiter la repousse de plants issus de fragments résiduels du système racinaire dans le sol (voir la fiche « Installation d'une géomembrane »). Sans ce recouvrement, la renouée du Japon repoussera et compliquera la restauration du site.

Attention !

Il est nécessaire de communiquer avec les autorités concernées (municipalité, ministères responsables de l'environnement et de la faune, service de type Info-Excavation, etc.) avant d'entreprendre des travaux d'excavation mécanique.

Des autorisations peuvent être exigées selon l'emplacement du site et des conduites souterraines.

Il existe plusieurs méthodes pour contrôler la renouée du Japon. Le choix de la méthode dépend des facteurs suivants :

- la taille de la colonie et la densité des tiges;
- les caractéristiques du site (type de sol, inclinaison, proximité d'un plan d'eau, etc.);
- les ressources disponibles (financières, matérielles et humaines);
- la période de temps allouée à l'éradication.



▲ Renouée du Japon © Denys Lortie



▲ Excavation manuelle © Denys Lortie



▲ Excavatrice mécanique © Denys Lortie

Matériel

- Pelle
- Pioche
- Râteau
- Bêche
- Gants
- Sacs de plastique robustes
- Attaches autobloquantes (de type *Ty-Rap*)

Pour l'excavation mécanique, prévoir aussi :

- Pelle mécanique
- Camion chargeur
- Conteneur

Procédure

- ① S'assurer d'éliminer toute la biomasse aérienne de la plante. Pour ce faire, consulter la procédure décrite dans la fiche « Coupes répétées ».
- ② Creuser manuellement ou mécaniquement en surface afin d'extraire la majeure partie des racines et des rhizomes. Prévoir d'excaver les racines sur une profondeur de quelques dizaines de centimètres et sur une superficie dépassant d'au moins deux mètres le pourtour de la colonie.
- ③ Déposer tout le matériel à la collecte des déchets ou dans un site d'enfouissement. Ne pas composter les résidus ni les mettre à la collecte des résidus verts. Voir la section **Élimination des résidus** au verso pour plus de détails.

Renouée du Japon

Protocole de contrôle : excavation en surface

Élimination des résidus

Un seul petit fragment de tige, de racine ou de rhizome de renouée du Japon peut générer une nouvelle colonie. C'est pourquoi l'élimination méticuleuse des résidus est une étape essentielle au contrôle de cette plante.

Excavation manuelle :

- ① Mettre **TOUS** les fragments de plante dans des sacs : tiges, racines, rhizomes, etc.
- ② Fermer les sacs hermétiquement à l'aide d'attaches autobloquantes sur le site même où la biomasse racinaire a été extirpée du sol.
- ③ Examiner et nettoyer sur place les outils, les semelles de chaussures et tout autre équipement qui se trouvait sur le lieu de l'excavation (p. ex. : roues de brouette).
- ④ Déposer les sacs à la collecte des déchets ou dans un site d'enfouissement. **NE PAS** composter la renouée du Japon ni l'envoyer à la collecte des résidus verts.

Excavation mécanique :

- ① Ramasser manuellement les racines et les rhizomes restants à la suite de l'excavation par la pelle mécanique.
- ② Déposer le matériel et la terre dans un conteneur.
- ③ Nettoyer le godet et les chenilles minutieusement, de même que tout le matériel ayant été en contact avec la plante, y compris les semelles de chaussures.
- ④ Décharger le conteneur dans un lieu d'enfouissement technique ou un écocentre. Nettoyer le conteneur minutieusement avant sa prochaine utilisation.



▲ Racine © Denys Lortie



▲ Massif de tiges coupées © CQEE

Vous avez besoin de plus de renseignements ?

Consultez les autres fiches d'information, la capsule vidéo sur le contrôle de la renouée du Japon ainsi que les sites Web des comités ZIP des Seigneuries et Jacques-Cartier et du Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes.

Réalisation



Conseil québécois
des espèces exotiques
envahissantes

Contributeurs financiers



Canada Québec

Ce projet a été rendu possible grâce à une contribution du Programme interactif communautaire, lié au Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, et mis en œuvre par les gouvernements du Canada et du Québec.

Partenaires

